



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 5 juin 2023 à 17 h 15
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major – district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Madame Kaouther Saadi, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 27.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2023
202306-182** 2.1

Monsieur le conseiller Yan Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour ajouter le point 11.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit:

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 juin 2023
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 4.1 Aucun
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
 - 5.1 Quittance et Transaction entre la Ville de Montréal-Est, le Syndicat des Cols Bleus regroupés de Montréal et Salarié
 - 5.2 Transaction et quittance – Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Centre communautaire et socioculturel Assafae et Slimane Zahaf) c. Ville de Montréal-Est et Nicolas Dziasko

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 62-2016 - concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts afin de régulariser la présence d'animaux dans les parcs, terrains de jeux et espaces verts
- 6.2 Dépôt du projet de règlement PR23-23 - Règlement modifiant le règlement 62-2016 concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts afin de régulariser la présence d'animaux dans les parcs, terrains de jeux et espaces verts
- 6.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 738 - concernant les chiens, chats et autres animaux afin de régulariser la présence d'animaux dans les parcs, terrains de jeux, espaces verts et lieux publics ainsi que s'arrimer avec certaines dispositions provinciales
- 6.4 Dépôt du projet de règlement PR23-24 - Règlement modifiant le règlement 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin de régulariser la présence d'animaux dans les parcs, terrains de jeux, espaces verts et lieux publics ainsi que s'arrimer avec certaines dispositions provinciales

7. CONTRAT

- 7.1 Aucun

8. PERSONNEL

- 8.1 Aucun

9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 9.1 Aucun

10. DIVERS

- 10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

- 11.1 Désignation de madame Anne St-Laurent, monsieur Jean-Paul Dahm, monsieur Yan Major, monsieur Denis Marcil et monsieur Robert Schloesser pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal-Est

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, la présidente d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Robert Schloesser.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 juin 2023 tel qu'amendé par l'ajout du point 11.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

5.

QUITTANCE ET TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL ET SALARIÉ

202306-183

5.1

Considérant que le Syndicat a déposé les griefs numéro 22-073 et 22-0379 pour et au nom du salarié.

Considérant que les parties ont entamé des discussions de règlement, sans admission et sans préjudice, et sont parvenues à une entente dans le but de mettre un terme final et définitif à tout litige qui pourrait les opposer.

Considérant qu'en règlement complet des griefs, le salarié accepte de renoncer à la réintégration dans son poste chez l'employeur et est réputé avoir donné sa démission.

Considérant que dans ces circonstances, les parties ont décidé de conclure la présente entente à titre de règlement complet, final et définitif quant à toute question liée directement ou indirectement aux griefs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner l'entente survenue entre les parties.

D'autoriser la Direction générale à signer cette entente.

D'autoriser les services administratifs à procéder au paiement de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSACTION ET QUITTANCE – COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (CENTRE COMMUNAUTAIRE ET SOCIO-CULTUREL ASSAF AE ET SLIMANE ZAHAF) C. VILLE DE MONTRÉAL-EST ET NICOLAS DZIASKO

202306-184

5.2

Considérant que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a déposé une demande introductive d'instance dans le dossier du Tribunal des droits de la personne, district de Montréal, portant le No 500-53-000629-228.

Considérant l'entente intervenue entre la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, la Ville de Montréal-Est et Nicolas Dziasko.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'approuver la Transaction et Quitteance et d'autoriser madame Louise Chartrand, directrice générale, à la signer au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 62-2016 - CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS AFIN DE RÉGULARISER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS

202306-185

6.1

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 62-2016 - concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts afin de régulariser la présence d'animaux dans les parcs, terrains de jeux et espaces verts.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-23 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 62-2016 CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS AFIN DE RÉGULARISER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS

202306-186

6.2

Monsieur le conseiller Denis Marcil dépose le projet de règlement PR23-23 - Règlement modifiant le règlement 62-2016 concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts afin de régulariser la présence d'animaux dans les parcs, terrains de jeux et espaces verts.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN DE RÉGULARISER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PARCS, TERRAINS DE JEUX, ESPACES VERTS ET LIEUX PUBLICS AINSI QUE S'ARRIMER AVEC CERTAINES DISPOSITIONS PROVINCIALES

202306-187

6.3

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 738 - concernant les chiens, chats et autres animaux afin de régulariser la présence d'animaux dans les parcs, terrains de jeux, espaces verts et lieux publics ainsi que s'arrimer avec certaines dispositions provinciales.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-24 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN DE RÉGULARISER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PARCS, TERRAINS DE JEUX, ESPACES VERTS ET LIEUX PUBLICS AINSI QUE S'ARRIMER AVEC CERTAINES DISPOSITIONS PROVINCIALES

202306-188

6.4

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm dépose le projet de règlement PR23-24 - Règlement modifiant le règlement 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin de régulariser la présence d'animaux dans les parcs, terrains de jeux, espaces verts et lieux publics ainsi que s'arrimer avec certaines dispositions provinciales.

AFFAIRE NOUVELLE

11.

DÉSIGNATION DE MADAME ANNE ST-LAURENT, MONSIEUR JEAN-PAUL DAHM, MONSIEUR YAN MAJOR, MONSIEUR DENIS MARCIL ET MONSIEUR ROBERT SCHLOESSER POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES ET DES UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202306-189

11.1

Considérant qu'en vertu de l'article 366 CcQ les maires, membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux peuvent être désignés par le ministre de la Justice afin d'agir comme célébrant compétent pour présider un mariage ou une union civile.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages civils ou d'unions civiles.

Considérant que madame Anne St-Laurent, monsieur Jean-Paul Dahm, monsieur Yan Major, monsieur Denis Marcil et monsieur Robert Schloesser acceptent de célébrer des mariages civils ou des unions civiles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De demander au ministre de la Justice du Québec de nommer madame Anne St-Laurent, monsieur Jean-Paul Dahm, monsieur Yan Major, monsieur Denis Marcil et monsieur Robert Schloesser pour agir à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages ou unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

12.

Début : 17 h 29 Fin : 17 h 29

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202306-190

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De lever la séance à 17 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

KAOUTHER SAADI
Greffière
